Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Création d'une France Services au siège de la Communauté de communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise

Porteur du projet : Communauté de communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise

Beaumont de Lomagne

Subvention FEADER de 18 551,80€,
votée par le Comité de programmation du GAL : 24/05/2023

Site internet : https://cc82.malomagne.com/vivre-et-habiter/france-services/

La Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise a permis l'ouverture d'une France Services sur son territoire, en l'installant provisoirement au siège de la Communauté de Communes à Beaumont-de-Lomagne.

Depuis juillet 2022, France Services Lomagne accueille donc les habitants de la communauté de communes, au 413 rue d'Esparsac, pour les accompagner dans toutes les démarches administratives et numériques du quotidien. Elle rencontre un vif succès, puisque le nombre des administrés en quête d'informations et d'aides est en constante progression.

L'objectif est d'offrir un premier espace d'échanges et de réponses aux usagers, pour les services publics liés à la situation fiscale, la santé, la famille, l'emploi ou la retraite. **Neuf opérateurs sont ainsi présents dans cette structure** : la Poste, la CPAM, les ministères de l'Intérieur, de la Justice, de l'Economie, des Finances et de la relance, la MSA, la CARSAT, Pôle Emploi et la CAF.

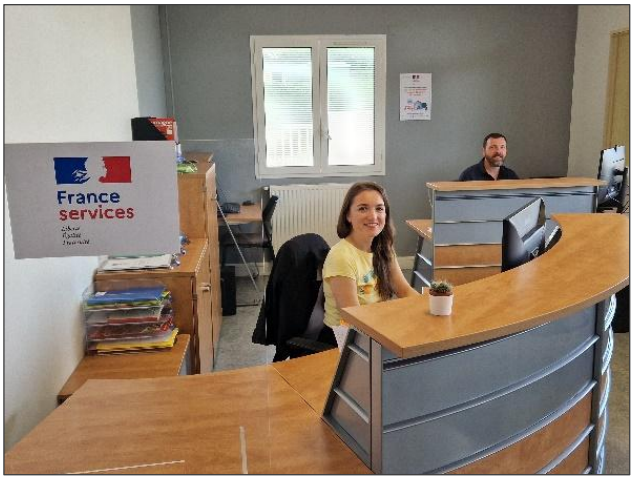

L'accueil France Services Lomagne
au siège de la Communauté de communes

Pour accueillir le public, **2 agents ont été recrutés depuis le 1er juin 2022** (mise en place de la structure et formation des agents avant l'ouverture en juillet).

Depuis sa labellisation en date du 22 juillet 2022, France Services Lomagne appartient au **réseau France Services.**

A ces permanences d'opérateurs conventionnés France Services, viennent s'ajouter des partenaires locaux assurant déjà des permanences au siège de la Communauté de communes : Mission Locale, Guichet Rénov Occitanie, OPAH et Chambre d'Agriculture.

On vous accueille !
PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

La demande d'aide LEADER a porté sur les frais salariaux des 2 agents sur une base de 24h/semaine.

La période prise en compte pour LEADER s'étale du 1er juin 2022 et au 31 décembre 2023.

Ce projet s'inscrit dans **la stratégie LEADER du GAL** et correspond aux actions listées dans :
La fiche action N°3 « Soutenir et développer une offre de services de qualité, diversifiée, accessible et prenant en compte les évolutions démographiques tant en milieu rural isolé que dans les zones urbaines et périurbaines » :

3-2 Accès et rapprochement des services aux usagers

- Création ou aménagement de pôles de services au public pour le maintien de services essentiels à la population (dont usages TIC).

Plafond LEADER : 200 000 €

Plan de financement : *inscrit dans la décision attributive de l'aide LEADER (en date du 27/06/2023)*

Montant des dépenses éligibles retenues	**90 714.92 €**
Subvention Europe FEADER (LEADER)	**18 551.80 €**
Co-financeurs :	
→ Etat	54 020.12 €
Autofinancement	18 143.00 €